

« Moins de bureaucratie, plus d'accompagnement » 1 500 personnes âgées françaises hébergées en Belgique

Partant du rapport de Cécile Gallez, députée du Nord, sur l'hébergement des personnes âgées et handicapées françaises en Belgique ⁽¹⁾, *Le journal de l'Action sociale et du développement social* n° 138 de juin/juillet 2009 ouvre l'enquête : si quelque 1 500 personnes âgées françaises (et environ 6 500 personnes handicapées !) sont hébergées chez nos voisins belges, la proximité géographique n'explique pas tout...

Bien entendu, l'auteure de l'enquête, Marie Janicot, ne cherche pas à stigmatiser les établissements français où il y a aussi de la qualité de vie, de l'expertise et de l'innovation, de la volonté de faire le maximum... Et, dans la mesure où l'« enquête » ne repose finalement que sur quelques témoignages, tout est-il aussi idyllique que cela en Belgique ? Il n'empêche, les conclusions ne peuvent qu'interpeller tout acteur gérontologique.

Marie Janicot décrit des établissements, en Belgique, « socialement conviviaux ». Les chambres sont beaucoup plus petites qu'en France, « ni spacieuses ni luxueuses », mais cela incite les résidents à passer « davantage de temps dans les espaces communs, conçus de manière fonctionnelle pour que les personnes s'approprient les lieux ». Et Marie Janicot d'évoquer tel établissement belge où les résidents, après le repas, viennent s'asseoir autour d'une grande cheminée « où crépite un feu qui réchauffe ». En Mayenne, il y a quelques années, une directrice nous racontait ses déboires avec la cheminée de son établissement, laquelle posait des problèmes... de sécurité ! On aura compris que les normes de sécurité sont bien moins strictes en Belgique...

« Moins de bureaucratie, plus d'accompagnement », sous-titre *Le journal de l'Action sociale*. En Belgique, semble-t-il, moins de postes administratifs et plus de postes médico-sociaux et, surtout, peut-être plus d'équité car il y a des normes d'encadrement imposées au niveau national, ce qui n'est pas le cas en France. En outre, témoigne une directrice des soins infirmiers, dans son établissement, chaque soignant est référent de trois usagers, avec lesquels il est libre d'entretenir des liens et un suivi plus personnalisé.

Le bénévole n'est pas un concurrent

Les deux établissements sollicités par Marie Janicot ont en commun de recourir massivement au bénévolat. Dans l'un et l'autre, « quarante à cinquante bénévoles se relaient régulièrement ». La relation entre le bénévole arrivant et les professionnels fait l'objet d'une convention. Les bénévoles n'accomplissent pas d'actes de soins mais peuvent aller jusqu'à aider les résidents à manger. Un directeur administratif précise qu'un bénévole ne peut pas s'investir plus de deux demi-journées par semaine : c'est pour éviter qu'il ne supplante le personnel de soins « ou qu'il ait trop d'emprise sur le fonctionnement de la maison ».

Parallèlement, comme déjà évoqué, la Belgique semble privilégier le pragmatisme plutôt que les normes : « L'inflation de normes réduit considérablement le champ de l'action et de la spontanéité en France »... où il est compliqué, à cause des œufs, de se réunir pour une soirée crêpes !

Les tarifs d'hébergement sont eux-mêmes plus



L'humanisation de l'accompagnement dans les maisons de retraite belges est facilitée par le recours massif aux bénévoles (photo *Le journal de l'Action sociale*).

⁽¹⁾ – On peut le télécharger à partir du site <http://www.handimobility.org/blog/?p=3080> (consulté le 8 juillet 2009).

attractifs, et peut-être plus lisibles : en Belgique, « la tarification comprend seulement deux sections au lieu de trois, l'hébergement d'une part, ou reste à charge, et la dépendance d'autre part, regroupant les soins, pris en charge par la solidarité nationale »... Et tout cela, assure une directrice, avec une marge de manœuvre assez grande quant à la répartition des charges dans l'une ou l'autre des deux sections.

Par ailleurs, il n'y a pas de récupération des excédents budgétaires comme en France : « Ce système permet aux établissements plus de fluidité d'une année sur l'autre sans être forcé de dépenser le trop plein de peur d'être taxé »... Enfin, explique *Le journal de l'Action sociale*, il serait beaucoup plus simple, en Belgique, de faire appel à des financements extérieurs, tels ceux des fondations ou des collectivités territoriales.

« En Belgique, il n'est pas question d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes mais de maison de repos et de soins. Une terminologie qui pointe déjà une différence de posture ».

Le Journal de l'Action sociale

Bernard Martinet, directeur général d'une association qui gère des établissements en France, conclut qu'il serait temps de « mutualiser nos bonnes pratiques et d'harmoniser nos réglementations ».

Selon lui, nous aurions surtout à gagner à « nous inspirer de la formidable culture d'humanité qui régit ces maisons de repos belges, qui fait de chacun de ces lieux un véritable foyer de fraternité ».

« Encourager le bénévolat » en Mayenne

En 2007, l'élaboration du Schéma départemental « Personnes âgées » – pour laquelle le CEAS a apporté au Conseil général un appui méthodologique – a été l'occasion de susciter une réflexion sur le bénévolat tant au domicile qu'en établissement.

Le Schéma adopté par le Conseil général rappelle (page 25) qu'en 2006, la Société de gérontologie de la Mayenne a consacré sa journée d'étude au thème des bénévoles dans les établissements. Le Schéma souligne que « ces interventions bénévoles supposent, d'une part, d'engager une réflexion avec le personnel pour que celles-ci soient comprises, facilitées, encouragées ; d'autre part de "contractualiser" avec les bénévoles pour fixer les limites de leur intervention ».

Le Schéma prend acte que les besoins en ressources humaines sont très importants au sein des établissements, en Mayenne et plus généralement dans toute la France. Dès lors, « il serait illusoire d'espérer obtenir, du jour au lendemain, les crédits nécessaires pour rattraper le manque de personnel ». Ainsi, le Conseil général est convaincu que le recours au bénévolat constitue « une quasi-nécessité ».

Le Conseil général s'est ainsi donné comme objectif d'approfondir la réflexion engagée par la Société de gérontologie et de mettre en place une expérimentation sur un ou plusieurs établissements volontaires.

L'expérimentation est censée être lancée depuis 2008.

